



CONTRIBUTION AU SRDEI

SOMMAIRE

Introduction.....	2
1/ La transition énergétique comme moteur du développement économique.....	3
2/ Pour une économie circulaire et une Île-de-France « zéro déchet »	4
3/ L'économie sociale et solidaire comme priorité économique régionale	5
4/ Allier performance économique, responsabilité sociale et environnementale et équilibre des territoires.....	6
5/ Investir pour une économie moderne, innovante et inclusive	7
6/ Adapter le modèle de formation aux enjeux de demain.....	8
7/ Porter la co-construction avec les autres échelons et les régions voisines, pour que la coopération prime sur la compétition	9

Avec une population de plus de 12 millions d'habitant-es, soit 19% de la population française métropolitaine et un PIB représentant plus de 30% de la richesse nationale et plus de 4% du PIB de l'UE, l'Île-de-France est sur le plan économique la première Région de France et même l'une des premières au niveau européen.

Ces chiffres masquent cependant des inégalités bien trop élevées entre les habitant-es et entre les différents territoires qui la composent, accompagnées d'une croissance de la pauvreté. L'indicateur qu'est le Produit Intérieur Brut ne permet pas non plus de mesurer le niveau de bien-être des habitant-es, l'état du patrimoine naturel ou encore le développement humain.

Face à des politiques économiques de poursuite irrationnelle de la croissance du PIB, qui précarisent le travail en cherchant vainement à créer de l'emploi, la Région a le devoir de tracer de nouvelles voies pour un développement économique régional plus humain, et plus solidaire et garant d'une résilience indispensable face aux défis de demain.

Dans le cadre de ses nouvelles prérogatives, renforcées notamment par la loi NOTRe du 7 août 2015, la Région Île-de-France se doit d'adopter avant la fin de l'année 2016 son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) afin de fixer les orientations régionales en la matière pour les 5 ans à venir.

Pour une Île-de-France dynamique sur le plan économique et créatrice de bien-être pour l'ensemble de ses habitant-es, le schéma de développement économique de la Région devra abandonner le modèle productiviste issu des Trente Glorieuses et s'adapter au monde d'aujourd'hui, voire celui de demain.

A l'heure où les ressources naturelles s'amenuisent et où les graves conséquences du changement climatique croissent chaque jour, il est essentiel d'engager la Région dans la troisième révolution industrielle et la transition écologique afin de passer à une économie verte, résiliente, plus sobre en ressources et plus intense en emplois. Pour cela, il convient d'investir massivement dans des secteurs stratégiques comme la production d'énergie (relocalisation de centrales de productions renouvelables), l'adaptation à la raréfaction des ressources (BTP, économie circulaire, etc.) et l'agro-alimentaire de proximité, respectueuse de la santé et des ressources (sols et eau).

Le modèle économique de la Région ne pourra pas faire l'impasse sur l'urgence climatique et l'urgence sociale, qui doivent être intégrées à l'ensemble des politiques publiques de la Région de manière transversale.

C'est pourquoi le groupe écologiste propose un plan d'action autour de 7 axes prioritaires, permettant de faire preuve de volontarisme et d'accompagner l'ensemble des acteurs économiques de la Région dans leur transition pour un développement économique régional plus équilibré, plus solidaire, plus respectueux des personnes et de leur environnement et au service des territoires.

1/ LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE COMME MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le modèle de l'économie verte, fondée sur la réduction de l'empreinte écologique, est l'une des clés de la réussite des sociétés au 21ème siècle. C'est pourquoi il semble nécessaire d'amplifier les politiques initiées pendant les mandats précédents tant dans les acteurs pour l'environnement (Bruitparif, Agence de la biodiversité régionale) que par les politiques d'aide à l'investissement (SEM Energie Posit'if) et par les aides d'entreprises.

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et respecter les objectifs fixés par l'Accord de Paris, la Région doit en effet prendre sa part dans l'effort de réduction progressive de consommation des énergies fossiles.

La transition énergétique sera donc un axe majeur de l'activité économique francilienne, afin de rendre celle-ci à la fois moins polluante et plus dynamique en créant des dizaines de milliers d'emplois dans des filières aujourd'hui pas assez soutenues.

Pour cela, il faudra accélérer le développement des énergies renouvelables et mobiliser tous les outils régionaux pour permettre de réduire la consommation d'énergie :

- **Soutien aux artisans pour la réduction de leur empreinte écologique** : accompagnement des entreprises dans leur démarche de transition écologique, favoriser les filières innovantes et de conversion écologique de l'économie, accompagnement à la reconversion des secteurs économiques en crise
- **Soutenir les énergies renouvelables par l'aide aux entreprises**, établir des contrats pour **fournir en énergie 100% renouvelable les bâtiments et équipements régionaux**, soutenir le développement des solutions EnR à échelles locales sur l'ensemble du territoire
- Exiger des partenaires financiers de la Région, dont les banques, qu'ils s'engagent à **désinvestir des énergies fossiles** et les inciter à investir prioritairement sur les filières EnR
- Subventionner les projets d'énergie renouvelable en **doublant les aides du fonds chaleur de l'ADEME**
- **Coordonner le développement des réseaux de chaleur en IDF**, de la géothermie, de la biomasse et du biogaz
- **Créer un cluster Efficacité énergétique et un cluster Energies Renouvelables**
- Aider les communes et les territoires à **intégrer la transition énergétique dans leurs documents d'urbanisme et projets d'aménagement**
- Développer un **cadastre des ressources/solutions énergétiques potentielles** à adosser aux documents d'urbanisme
- Accélérer **l'étiquetage environnemental des produits**, notamment leur empreinte carbone
- Proposer des **pactes Emplois Energie Positive** avec les différents secteurs économiques : industrie, bâtiment, commerce, PME, forêt-bois, énergie, agriculture...
- **Orienter les dispositifs FRDT, et PM'UP** prioritairement vers l'investissement dans la transition écologique de l'économie
- Initier de **nouveaux dispositifs d'incitation**, à l'instar de la région allemande du Bade-Wurtemberg, en créant par exemple un concours pour des procédés de production plus écologiques.

2/ POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET UNE ÎLE-DE-FRANCE « ZÉRO DÉCHET »

Parce que les conséquences environnementales de l'activité économique issue des révolutions industrielles sont désormais connues, il est impensable de continuer à produire demain comme on produisait au siècle passé.

Il convient désormais de s'interroger davantage sur ce que l'on produit, dans quelles conditions et pour quelle finalité.

L'économie innovante de demain a donc pour préalable la logique « zéro déchet » et la conversion vers un modèle circulaire où l'enfouissement et l'incinération des déchets sont remplacés par une réduction des déchets à la source et le recyclage systématisé, notamment par le développement de filières innovantes et la généralisation de pratiques vertueuses d'ores et déjà promues par des associations et des collectifs citoyens :

- **Avancer vers une économie circulaire locale et collaborative** en favorisant notamment l'échange de biens et services non marchands ainsi que les monnaies locales
 - Investir pour **structurer la filière du tri, du compostage, du réemploi et du recyclage** afin de créer de nombreux emplois dédiés
 - **Refuser toute nouvelle installation d'incinération ou d'enfouissement** et innover dans le captage des déchets pour les réintroduire dans l'économie circulaire, réactivation de la consigne, créer un maillage de collecteries de proximité pour capter tous les déchets réutilisables, recyclables et compostables
 - **Lutter résolument contre l'obsolescence programmée** et soutenir les organismes travaillant sur cette question
 - **Développer une filière BTP de la déconstruction** et un maillage de plateformes de réemploi et recyclage des déchets de chantier, notamment en vue des travaux du Grand Paris Express et des opérations de renouvellement urbain
 - **Intégration et reconnaissance sociale des biffins**
 - Inciter les entreprises et commerces présents en IDF à **utiliser les filières locales pour la réparation et le recyclage** des produits
 - **Création d'une aide spécifique CIRCUL'UP**, afin de favoriser les procédés de l'économie circulaire sur le terrain pour les acteurs dans leur diversité (secteur marchand, non-marchand, ESS, manufacturier ou services).

3/ L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE COMME PRIORITÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'Ile-de-France est une des régions où la part de l'emploi dans l'ESS est la moins développée, alors même que celle-ci est porteuse d'emplois locaux et contributrice de formation, d'insertion dans l'emploi et de vivre ensemble.

Les structures de l'ESS ont l'avantage d'apporter de réels savoir-faire de proximité et sont non délocalisables. Elles se couplent très souvent et plus facilement avec des emplois d'insertion, et permettent de créer des activités économiques innovantes dans les quartiers politique de la ville, les centres urbains en déshérence, les milieux ruraux...

Les entreprises de l'ESS sont porteuses de mixité sociale, et allient ainsi efficacité économique et utilité sociale, en contribuant à créer une économie des territoires, résiliente et plaçant au cœur de leur action le bien-être avant la recherche de profits et de bénéfices.

Aujourd'hui, beaucoup reste à faire pour soutenir ce modèle économique :

- **Doublement des budgets consacrés à l'ESS**, avec création d'un comité de pilotage pour effectuer le suivi de la politique ESS
- Modifier le règlement budgétaire et financier pour **donner une marge de 3 à 4% supplémentaire aux entreprises de l'ESS**
- Renforcer **l'accès des entreprises de l'ESS aux marchés publics** et faciliter les partenariats entre entreprises de l'ESS, associations et collectivités territoriales
- Mener une **politique ambitieuse de promotion des produits et services régionaux**, en particulier des produits et services issus de l'ESS
- Renforcer les liens tissés depuis 10 ans au sein des **réseaux d'ESS** par le soutien aux acteurs de terrain et notamment des organismes associés à la Région comme l'Atelier dont l'activité devra être pérennisée et même amplifiée, associer également les fédérations patronales et les syndicats au développement de l'ESS
- Contribuer au **soutien de mécanismes de soutien financier innovants** issus du public comme du privé au bénéfice de l'ESS. A cet égard, la **création d'un fonds régional d'investissement dans l'ESS**, par exemple via une SEM, permettrait de décupler l'investissement dans l'ESS. La BPI ferait un excellent partenaire pour un tel fonds.
- **Développer le tourisme durable** comme levier pour l'ESS et les productions locales, en positionnant des points de vente de produits locaux là où passe le flux de visiteurs
- **Stimuler la R&D publique** autour de ces mêmes objectifs, en soutenant les laboratoires innovants en environnement comme en innovation sociale.
- Appuyer la **diffusion de la R&D** parmi les acteurs de moindre taille, jusqu'aux artisans.

4/ ALLIER PERFORMANCE ÉCONOMIQUE, RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

Le développement économique ne peut être efficace et utile à une société que s'il est juste, solidaire et respectueux de l'environnement et des individus qui la composent.

Ainsi, les outils régionaux de développement économique devront être utilisés pour favoriser la responsabilité sociale et environnementale ainsi que l'équilibre des territoires :

- Conditionner les subventions PM'up aux entreprises qui présentent un **écart de rémunération supérieur à un certain coefficient** (1 à 10 par exemple)
- Moduler les aides et subventions régionales aux entreprises en fonction de la **place accordée aux femmes** parmi les cadres de ces entreprises
- Soutenir les **entrepreneurs sociaux, solidaires et micro-entrepreneurs**
- Accompagner les **dispositifs de prévention et détection du burn-out** et valoriser les bonnes pratiques en matière de **lutte contre la souffrance au travail**
- Faire preuve d'**exemplarité dans les emplois régionaux** : sensibiliser les services en charge du recrutement et de l'accompagnement des agents aux questions de discriminations au travail, mettre en place le CV anonyme pour les recrutements régionaux
- **Renforcer les cahiers des charges** des marchés publics et des contrats relativement aux conditions de travail et au respect des exigences de **lutte contre les discriminations**, demander aux entreprises en relation avec la Région de publier des informations RSE et HQS
- **Mettre fin au soutien aux activités en lien avec l'armement, l'extraction de combustibles fossiles, l'énergie nucléaire, la finance spéculative**
- Conditionner les subventions directes et indirectes aux entreprises publiques ou privées travaillant avec des animaux au respect d'une charte professionnelle définissant les conditions et l'application du **bien-être animal**, former les personnes en contact avec les animaux, définir et encadrer les conditions de travail et de vie des animaux
- Création de «**zones urgence emploi**» (zones où le chômage a le plus augmenté ces 10 dernières années) : aides à l'installation d'entreprises principalement orientées vers ces territoires et conditionnées à l'embauche prioritaire des personnes localement, aide supplémentaire accordée pour l'embauche de moins de 30 ans et des plus de 55 ans
- Accompagner les communes qui souhaitent user de la **préemption commerciale** par un soutien financier et logistique
- Immobilier d'entreprise : orienter prioritairement les crédits vers les **territoires peu dotés en bureaux** ou participant au rééquilibrage territorial des secteurs économiques, **priorité aux friches industrielles et emprises urbanisées**
- Etat des lieux du **commerce de proximité**, élaboration d'un schéma régional d'équilibre commercial en IDF qui pourra être ajouté au SDRIF.

5/ INVESTIR POUR UNE ÉCONOMIE MODERNE, INNOVANTE ET INCLUSIVE

Le développement technologique de nos sociétés, malgré ses limites, nous permet aussi de mobiliser de nouveaux outils pour réduire les inégalités et de développer des solutions innovantes au service de l'utilité sociale et environnementale.

La stratégie régionale de développement économique devra intégrer cette donnée et agir pour rendre le pouvoir aux citoyen-nes et favoriser la participation de toutes et tous à cette économie de demain :

- Soutenir la **conversion numérique des emplois** en soutenant les start-up locales du numérique et les initiatives locales privées ou publiques de formation au numérique et au code
- Soutenir les **projets de smartcity avec objectifs environnementaux** dont les réseaux électriques intelligents, les smart grids, utilisant des techniques informatiques de pointe pour piloter et optimiser la production et la distribution d'électricité à l'échelle d'un quartier
- Lancer des **hackatons** (événements où des développeurs se réunissent pour faire de la programmation informatique collaborative sur plusieurs jours) pour fédérer les services IT (technologies de l'information) des différents services de la Région vers un service public en ligne avec de nouvelles applications utiles pour les citoyen-nes.
- Développer un service universel de connexion pour tou-tes, achever la **couverture du territoire en très haut débit**
- Développer des **structures économiques innovantes**, soutenir la mise en réseau de projets d'innovation environnementale, favoriser la sécurité numérique et économique des projets ESS innovants, notamment en modèle « open »
- Valoriser l'approche tout public et intergénérationnel, développer et **faciliter l'inclusion numérique** (accès aux services publics aux seniors, demandeurs d'emplois, etc)
- **Soutenir l'émergence de nouveaux modes de travail** : télétravail, décalage des horaires de bureau, etc
- Créer de **nouveaux outils de financement**, en s'appuyant notamment sur les fonds européens
- Soutenir le **financement participatif à l'échelle locale des citoyen-nes et des collectivités**, par exemple à travers des mécanismes 1 pour 1, en faveur des projets locaux et durables
- Lancer un **grand plan de soutien à l'emploi artistique et culturel** en mettant notamment en place des assises.

6/ ADAPTER LE MODÈLE DE FORMATION AUX ENJEUX DE DEMAIN

Miser sur les métiers d'avenir nécessite d'être positionné, en matière de formation professionnelle, non exclusivement sur les métiers aujourd'hui en tension mais aussi sur les métiers de demain. Ainsi, les métiers liés à l'économie verte, tous secteurs confondus, doivent faire l'objet d'une approche prioritaire. Dans le bâtiment, par exemple, il est encore très compliqué de trouver des artisans ou des producteurs à même de travailler avec l'ensemble des éco-matériaux.

En matière de transports, d'économie d'énergie ou de services, pour réussir demain il est nécessaire de proposer dès aujourd'hui aux jeunes qui se forment et aux aîné-es qui retournent en formation de se reconvertir vers ces métiers d'avenir.

Pour créer un nombre important d'emplois correspondant aux besoins économiques de demain, il faut donc agir dès aujourd'hui afin d'améliorer notre système de formation et de l'adapter aux filières émergentes ou en développement.

Aussi, notre système de formation laisse aujourd'hui un nombre important de personnes sur le carreau. L'employabilité d'un certain nombre de publics reste à un niveau bien trop faible et les multiples discriminations à l'embauche ou dans le monde du travail persistent malgré l'existence de quelques mesures d'incitation ou de sanction.

Outre les compétences métiers, il est important de soutenir l'acquisition des compétences transverses indispensables à une insertion durable et épanouissante, pour toutes et tous, tout au long de la vie.

Le système de formation doit donc évoluer pour être plus inclusif et s'adapter aux enjeux de demain :

- **Garantir l'accès privilégié aux marchés publics pour les entreprises d'insertion** et accroître le soutien régional aux entreprises de l'insertion par l'activité économique
- Agir à tous les niveaux de la formation initiale, professionnelle et continue, afin de **garantir une meilleure intégration professionnelle des personnes en situation de handicap**
- **Soutenir l'offre de formation à « l'entreprendre autrement »**
- Créer un **plan de soutien régional au génie écologique**, en structurant les formations aux métiers du génie écologique
- Intégrer plus de **produits locaux et issus de l'agriculture biologique dans les cantines** des lycées, CFA et lieux de restauration collective dépendant de la Région, accompagner dans cette démarche les établissements en lien avec la Région mais non gérés par elle (écoles, collèges, universités, restaurants d'entreprises...)
- Intégrer plus fortement **l'AB au sein des formations initiales et professionnelles**
- Créer un **observatoire régional des emplois dans la transition écologique** et un campus des métiers orientés vers la transition
- Aider à la **reconversion des filières en perte de vitesse** et assurer la formation des salarié-es à de nouveaux métiers
- Créer une **agence des métiers et de la formation tout au long de la vie**.

7/ PORTER LA CO-CONSTRUCTION AVEC LES AUTRES ÉCHELONS ET LES RÉGIONS VOISINES, POUR QUE LA COOPÉRATION PRIME SUR LA COMPÉTITION

Dans les politiques régionales, la multiplicité des acteurs est tout à fait édifiante. En matière institutionnelle, les interactions sont nombreuses entre la Région, la Métropole, les départements, les communes, les intercommunalités, les services de l'Etat.

Chacun, d'une manière ou d'une autre joue un rôle en matière économique. C'est pourquoi il est souhaitable d'associer ces acteurs au sein d'une conférence économique territoriale, non formalisée, qui pourrait se réunir une fois par an afin de comparer les politiques de développement économique, faire émerger de bonnes pratiques et des cas innovants, et discuter les orientations poursuivre par les uns et les autres, au premier plan la Région. A ces acteurs pourraient également s'associer les chambres consulaires en toute sorte.

Cette mise en commun permettrait ainsi à chaque collectivité d'être tirée vers le haut et d'éviter que l'une d'entre elles ne se défausse de ses responsabilités en matière de développement de l'économie sociale et solidaire ou de l'agriculture biologique familiale par exemple, au moment où celle-ci connaît un bel essor de popularité, en les déléguant à des chambres qui n'auraient pas les moyens ou les ambitions de prendre les tournants nécessaires.

L'Île-de-France doit se concevoir comme une région «coopérative», ce qui passe notamment par une **intensification des échanges avec** :

- les **régions voisines et territoires limitrophes** sur les questions de transports, de développement économique, de flux des matières et de réseaux, d'agriculture et d'alimentation locale... en proposant notamment des pactes de développement des énergies renouvelables ;
- **les autres régions d'Europe**, en favorisant les partenariats et échanges positifs au détriment des logiques de dumping ;
- **les autres régions du monde**, en poursuivant les cadres de coopération engagés et en les approfondissant.

Les défis de demain sont importants et ne se limitent pas au territoire francilien. Si faire de l'Île-de-France une région innovante et exemplaire d'un point de vue social et environnemental est essentiel, il convient également de rompre avec les logiques de concurrence et de développer la coopération avec les autres territoires afin de co-construire des synergies pour un modèle de développement société plus juste, plus solidaire et plus durable.